



Mouy, le 1<sup>er</sup> juillet 2016

## CERTIFICAT ROHS

Le présent certificat atteste de la conformité des produits TEC AUTOMATISMES aux stipulations de la Directive de la Commission européenne 2015/863 du 31 mars 2015, amendant l'annexe II de la Directive 2011/65/EU du Parlement Européen et du Conseil au regard de la liste des substances à usage restrictif (RoHS).

Le contenu de ce document est basé sur l'information collectée auprès des fournisseurs, usines de fabrication et sociétés affiliées à TEC AUTOMATISMES dans le monde entier.

Les produits fabriqués par TEC AUTOMATISMES sont en conformité avec la nouvelle directive RoHS. Plus précisément, les produits fabriqués par TEC AUTOMATISMES ne contiennent aucune des substances listées dans le tableau ci-après dans des concentrations plus importantes que celles qui y sont listées. Ce document est mis à jour régulièrement de sorte qu'il tienne compte de tout changement qui serait intervenu depuis la publication de la directive RoHS, comme indiqué par mention de la date ci-dessus.

SUBSTANCE	LIMITE MAXIMALE (1) (ppm) (2)
Cadmium (Cd)	100
Plomb (Pb)	1000
Mercuré (Hg)	1000
Chrome Hexavalent (Cr)	1000
Polybromobiphényles (PBB)	1000
Polybromobiphénylethers (PBDE)	1000
Phtalate de Bis(2-ethylhexyle) (DEHP) (0.1%)	1000
Phtalate de benzyle et de butyle (BBP)	1000
Phtalate de dibutyle (DBP)	1000
Phtalate de Diisobutyle (DIBP)	1000

(1) La limite maximale ne s'applique pas si des exemptions ont été accordées dans le cadre d'une refonte de la directive RoHS

(2) 100 ppm = 0.01% - 1000 ppm = 0.1%

Pour tout complément d'information, merci de nous contacter à l'adresse suivante : [marketing@tec-automatismes.com](mailto:marketing@tec-automatismes.com)

  
Benoit DE BRAY  
Président Directeur Général

Bruno HERVIEUX  
Directeur Assurance Qualité





Siège social et usine :  
Z.I. des Petits Prés, route de Balagny - 60250 MOUY (France)  
Tél. : 03 44 31 15 15 - Fax : 03 44 26 43 73  
Site internet : [www.tec-automatismes.com](http://www.tec-automatismes.com)